Ce document fournit les informations essentielles aux investisseurs de ce fonds d'investissement à vocation générale (le "FCP"). Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce FCP et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

LBPAM 3 MOIS

Part I : FR0011176809

Société de gestion : LA BANQUE POSTALE ASSET MANAGEMENT du groupe LA BANQUE POSTALE

Fonds Commun de Placement ("FCP") - Fonds d'investissement à vocation générale au droit français et respectant les règles d'investissement de la directive 2009/65/CE

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

L'objectif de gestion du FCP est d'obtenir une performance égale à celle de l'€STR, diminuée des frais de gestion et des coûts de mise en place des techniques de gestion employées. La performance pourra ainsi être inférieure à celle de l'€STR, décrit ci-dessous, en raison de la technique de gestion employée et des frais de gestion. En fonction du contexte du marché, notamment en cas de très faible niveau des taux d'intérêt du marché monétaire de la zone Euro, le rendement dégagé par le FCP pourrait ne pas suffire à couvrir les frais de gestion. La valeur liquidative du FCP pourrait ainsi baisser de manière structurelle et affecter négativement le rendement du FCP, ce qui pourrait compromettre la préservation du capital investi.

Le FCP est géré activement. L'€STR est utilisé a posteriori comme indicateur de comparaison des performances. La stratégie de gestion est discrétionnaire et sans contrainte relative à l'indice.

La stratégie consiste à investir principalement le portefeuille en actions européennes éligibles au PEA, en parts ou actions d'OPCVM ou de fonds d'investissement, dans la limite de 10 % de l'actif net, et à recourir à des mécanismes de couverture du risque actions tels que la vente de contrats futures ou la mise en place de contrats d'échange de gré à gré (inclus contrat d'échange sur rendement global (Total Return Swap ou TRS)). La sensibilité du FCP restera dans la fourchette [0 – 1].

Les actions européennes sont sélectionnées afin, une fois leur risque couvert, d'atteindre l'objectif de gestion, sans répartition sectorielle particulière: elles sont libellées en toutes devises mais le risque de change est systématiquement couvert.

Afin d'atteindre l'objectif de gestion et dans le but de diversifier le portefeuille, le FCP peut investir jusqu'à 25 % de son actif dans des titres de créance et autres instruments du marché monétaire libellés dans une devise d'un pays membre de l'OCDE : le risque de change est systématiquement couvert. Ces titres sont soit des emprunts gouvernementaux, soit des émissions du secteur privé, sans répartition prédéfinie entre dette publique et dette privée. Les titres retenus ont une notation minimale BBB-/Baa3 (catégorie "Investissement Grade") en application de la méthode de Bâle telle que précisée dans le prospectus, ou selon l'analyse de la Société de gestion. Certaines de ces émissions peuvent présenter des caractéristiques spéculatives. Le FCP ne peut détenir plus de 10 % de l'actif net en titres non notés.

L'acquisition ou la cession d'un titre de créance ne se fonde pas exclusivement sur le critère de ses notations et repose également sur une analyse interne des risques de crédit et des conditions de marché.

La sensibilité au marché de taux reste comprise entre 0 et 1.

Le FCP se réserve la possibilité d'intervenir sur les dépôts, dans la limite de 25 % de l'actif net, essentiellement à des fins de gestion de sa trésorerie.

Le FCP peut recourir, dans la limite d'une fois l'actif, à des instruments financiers dérivés afin de prendre des positions en vue de couvrir le portefeuille et/ou de l'exposer aux risques sur actions, indices, change et taux, pour poursuivre son objectif de gestion. Le niveau de levier maximum est de 110%.

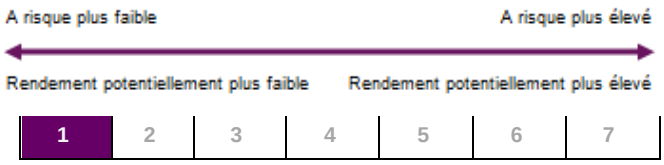
Le FCP est éligible au PEA.

La durée de placement recommandée est de 3 mois minimum.

Le FCP est un fonds d'investissement à vocation générale de capitalisation et/ ou de distribution.

Les rachats de parts sont exécutés quotidiennement sur la base de la prochaine valeur liquidative (cours inconnu) et sont centralisés au plus tard à 14h30 auprès de CACEIS Bank. Cependant pour respecter cette heure limite de centralisation, le réseau commercialisateur de La Banque Postale reçoit les ordres de souscriptions et de rachats jusqu'à 12h15.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT



Ce FCP étant principalement investi en actions éligibles au PEA et ayant recours à des mécanismes de couverture du risque actions, le niveau de risque associé à ce FCP est 1.

Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur. La catégorie de risque associée à ce FCP n'est pas garantie et pourra évoluer (à la hausse ou à la baisse) dans le temps.

La catégorie la plus faible n'est pas synonyme d'investissement « sans risque ».
Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.

Risque important pour le FCP non pris en compte dans cet indicateur

Risque de contrepartie lié à l'utilisation de produits de gré à gré (dérivés) ou à celui résultant des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres : le FCP est exposé au risque de non-paiement par la contrepartie avec laquelle l'opération est négociée. Ce risque peut se matérialiser par une baisse de la valeur liquidative du FCP.

FRAIS

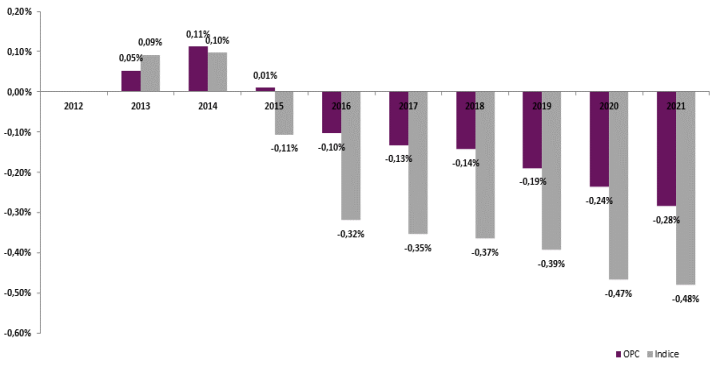
Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FCP y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels avant ou après investissement	
Frais d'entrée	■ Néant.
Frais de sortie	■ Néant.
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi et avant que le revenu de votre investissement ne vous soit attribué. Dans certains cas, l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir auprès de son conseiller, le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
Frais prélevés par le FCP sur une année	
Frais courants	0,06 % TTC.
Frais prélevés par le FCP dans certaines circonstances	
Commission de performance	Néant.

Les frais courants ont fait l'objet d'une estimation fondée sur le montant total attendu des frais à l'exercice clos au 30/09/2023 et peuvent varier d'un exercice à l'autre. Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer à la rubrique "frais et commissions" du prospectus de ce FCP, disponible sur le site internet www.labanquepostale-am.fr.

Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance, les frais de recherche et les frais de transaction excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le FCP lorsqu'il achète ou vend des parts/actions d'un autre véhicule de gestion collective.

PERFORMANCES PASSEES



- Les performances présentées ne constituent pas une indication fiable des performances futures.
- Les performances, évaluées en euro, sont nettes de frais de gestion (hors droits d'entrée et de sortie éventuels) et comprennent, le cas échéant, le réinvestissement des dividendes/ coupons courus.
- Le FCP a été créé le 20 juin 1995.
- La part I a été créée le 18 janvier 2012.

INFORMATIONS PRATIQUES

Dépositaire : CACEIS BANK

Information sur le FCP : Le prospectus, les derniers documents annuels et périodiques du FCP, la politique d'engagement actionnarial, la politique de transmission des inventaires (modalités d'obtention pour les porteurs) et le compte rendu sur la mise en œuvre de la politique d'engagement actionnarial sont disponibles sur les sites www.labanquepostale-am.fr et/ou www.labanquepostale.fr , et gratuitement auprès de LA BANQUE POSTALE ASSET MANAGEMENT (36, QUAI HENRI IV – 75004 PARIS).

Lieu et modalités d'obtention de la valeur liquidative : auprès de la Société de gestion et sur le site www.labanquepostale-am.fr .

La responsabilité de LA BANQUE POSTALE ASSET MANAGEMENT ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du FCP.

Fiscalité : La fiscalité de l'Etat du FCP peut avoir un impact sur le régime fiscal applicable à l'investisseur.

Lieu et modalités d'obtention d'information sur les autres catégories de parts : auprès de la Société de gestion et sur le site www.labanquepostale-am.fr .

Le présent FCP n'est pas ouvert aux résidents des Etats-Unis d'Amérique / "U.S. persons" (la définition est précisée dans le prospectus).

Ce FCP est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers.
LA BANQUE POSTALE ASSET MANAGEMENT est agréée par la France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers.
Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 25 novembre 2022.